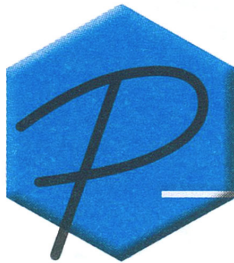




**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRE-ACCORD POUR CONVENTION RELATIVE
A UNE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL (PFMP)**

Diplôme préparé par l'élève : Bac Professionnel MELEC (Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés)
Classe : TERMINALE MELEC

L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'organisme d'accueil :

Numéro d'immatriculation de l'organisme d'accueil :

Adresse :

Téléphone : Fax : Mèl :

Représenté par : Fonction :

Nom du tuteur chargé du suivi de l'élève : Fonction :

Mèl : Téléphone :

Cachet de l'organisme d'accueil

Et L'ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone de l'élève : Téléphone du représentant légal (si élève mineur) :

Mèl :

LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL AURA LIEU :

Du Lundi 25 novembre 2024 au Vendredi 20 décembre 2024

Et du Lundi 06 janvier 2025 au Vendredi 17 février 2025

ANNEXE PEDAGOGIQUE

LES HORAIRES HEBDOMADAIRES :

	Matin	Après-midi	Total en heures
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
Total hebdomadaire:			

- Adresse où se déroulera le stage (si différent de celle indiquée en 1re page) :

.....

- Déplacements en dehors du lieu d'affectation du stagiaire :

.....

LES OBJECTIFS DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

- S'intégrer à une entreprise
- Découvrir les différents aspects de la profession
- Réaliser concrètement des travaux dans les domaines de la conception, de la réalisation, de l'entretien et de la réparation des installations électriques.

LES COMPETENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER AU COURS DE LA PFMP :

- Communiquer avec le personnel, la hiérarchie et le client.
- Préparer son travail.
- Réaliser une installation.
- Réaliser la mise en service d'ouvrage.
- Effectuer des opérations de dépannage.

LES ACTIVITES CONFIEES A L'ELEVE :

- Installer, remplacer et adapter des matériels électriques ;
- Réaliser des câblages électriques ;
- Mesurer des grandeurs électriques dans le respect de la sécurité ;
- Effectuer en autonomie des tâches simples ;
- Mener un projet de modification sur un système automatisé ou un local ;
- Améliorer la sécurité d'un système ;
- Améliorer les performances énergétiques d'un système ou d'un local ;
- Paramétrer et configurer des matériels électriques ;
- Gérer les déchets de manière écoresponsable ;
- Mettre à jour les dossiers techniques (schéma, liste de matériels, ...) ;
- Remplir les documents liés aux opérations ;
- Communiquer en interne ou externe.

ANNEXE FINANCIERE

Modalités de participation aux frais occasionnés par l'élève pendant son période de formation en milieu professionnel.

- **Frais de restauration**

Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant prévus à l'article L. 3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil.

En l'absence de restaurant d'entreprise et de titres-restaurant, l'organisme d'accueil participe-t-il aux frais de restauration occasionnés par l'élève pendant le période de formation en milieu professionnel ?

OUI (Indemnités par repas :)
NON

- **Frais de transport**

Le stagiaire bénéficie de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du code du travail.

Le stagiaire accueilli au sein d'un organisme de droit public bénéficie de la prise en charge des frais de transports prévue par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010.

- **Frais d'hébergement**

Modalités de prise en charge :

Montant :

- **ASSURANCES**

Nom de l'assureur de l'organisme d'accueil :

N° de contrat :